



Galerie marchande

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 15 janvier 2004

Bonjour,

Dans les galeries marchandes fermées des hypermarchés Auchan et Géant de Béziers, le code de santé publique (art. R. 3511-7) n'est pas respecté. Aucune affiche d'interdiction à l'entrée de ces deux magasins. Je me suis adressé aux personnels de sécurité chargés de faire respecter le code, cela n'a eu aucun effet. Je vous demande de bien vouloir me dire ce que je peux faire pour faire respecter la loi.

Réponse :

Vous avez déjà fait une partie du chemin. Il vous reste trois solutions

1. écrire à la direction des établissements et accompagner ce courrier d'une mise en garde officielle de DNF.
2. déposer une plainte devant le procureur de la république
3. suivre les conseils que DNF vous propose. Pour cela, consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis la méthode pratique proposée par DNF pour obtenir le respect de la protection contre le tabagisme.